

AVIS D'ADOPTION OU DE MODIFICATION DE NORMES PROFESSIONNELLES

Chapitre 7 (Mobilité de la main-d'œuvre) de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC)

Gouvernement :

Nom de la profession ou du métier réglementé :

Liste de provinces/territoires où la profession ou le métier est réglementé :

Objet de l'avis :

Nouvelle norme professionnelle Modification(s) à une norme existante À titre d'information seulement

Organisme de réglementation responsable :

Veuillez transmettre vos commentaires ou questions concernant cet avis à :

Disposition législative, loi, règlement, règlement administratif ou procédure pertinent :

Description de la nouvelle norme ou des modifications proposées :

Effet possible sur la mobilité de la main-d'œuvre :

Date de l'avis :

____ / ____ / ____
AA MM JJ

Date limite pour commentaires :

____ / ____ / ____
AA MM JJ

Date prévue d'entrée en vigueur :

____ / ____ / ____
AA MM JJ

Coordonnées du coordonnateur de la mobilité de la main-d'œuvre :